



Les Petits pieds des Vallées

3 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

loisirs@les-vallées-de-la-vanne.fr



Les inscriptions pour les Accueils de loisirs, le centre de loisirs et la pause méridienne de Theil-sur-Vanne s'effectuent sur internet **via la plateforme e-neos sur « le portail famille »** à l'adresse suivante :

<https://lesvalleesdelavanne.e-neos.com>

Pour ce faire, il suffit de se présenter au secrétariat de mairie qui vous fournira un dossier d'inscription à compléter. Coordonnées mairie : 03.73.74.95.84

Lorsque le dossier est complet, votre (vos) enfant(s) sera (seront) enregistré(s) sur e-neos, une fois cet enregistrement effectué, vous recevrez instantanément un mot de passe* à l'adresse mail que vous aurez inscrite sur le dossier d'inscription.

Le portail famille **permet de préinscrire votre enfant cette inscription ne sera effective qu'une fois validée par le secrétariat de mairie**, par conséquent, merci de respecter les délais d'inscriptions suivants :

PAUSE MÉRIDIDIENNE + CANTINE de THEIL : du lundi au vendredi au plus tard la veille des jours d'école **avant 10h00**, passer ce délai aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Tarif dégressif selon le quotient familial, pour les seuls enfants des Vallées-de-la-Vanne : *A défaut du justificatif du quotient familial le tarif maximum sera appliqué.*

ACCUEIL DE LOISIRS (avant et après la classe)

Theil du lundi au mardi et du jeudi au vendredi pendant les périodes scolaires, au plus tard à 15h30, l'Accueil de loisirs débutant à 16h30 jusqu'à 19h00.

Chigy : du lundi au mardi et du jeudi au vendredi pendant les périodes scolaires, au plus tard à 15h00, l'accueil de loisirs débutant à 16h00 jusqu'à 18h30.

Tarif dégressif selon le quotient familial (voir feuille tarifs).

Pour les parents affiliés à la MSA, merci de bien vouloir nous faire parvenir votre quotient familial tous les trimestres.

Pour tous, à défaut du justificatif du montant du quotient le tarif maximum sera appliqué.

CENTRE DE LOISIRS : Les mercredis et durant les vacances scolaires. *Tarif dégressif selon le quotient familial.*

Pour les parents affiliés à la MSA, merci de bien vouloir nous faire parvenir votre quotient familial tous les trimestres.

Pour tous, à défaut du justificatif du montant du quotient le tarif maximum sera appliqué.

COMMENT PAYER :

A la fin de chaque mois, vous recevrez à votre domicile une facture du Trésor Public correspondant aux présences de votre enfant ou de vos enfants.

Le paiement de cette facture pourra s'effectuer de trois façons :

- **par chèque** à envoyer à l'adresse indiquée sur la facture
- **par TIPI (carte bancaire)** avec les références qui seront également indiquées sur votre facture.
- **par prélèvement** automatique

Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter notre site internet à l'adresse : <https://les-vallées-de-la-vanne.fr> rubriques vie pratique — nos écoles.